

**Présents** : M. PONTU Jacques, M. OLLIVIER Serge, M. GUEGUEN Serge, Mme MUZELLEC Marie-Catherine, Mme LE LEZ Laurie, M. RAZIL Jean-Luc, M. GRALL Eric, M. MONTAC Henri, Mme LE MESTRE Caroline et M. DIDOU Charlez.

**Absentes excusées** : Mme GUILLOU Gwenaëlle qui donne procuration à M. GRALL Eric et Mme LAURANS Julie.

**Les élus ont approuvé le compte-rendu du 22 Septembre 2022 à l'unanimité.**

#### **Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget**

Le conseil municipal autorise l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement 2023 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2022.

#### **Jardin intergénérationnel : DETR 2023 (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)**

Le projet de la troisième phase du jardin intergénérationnel au centre-bourg a été exposé au conseil municipal. Le coût des travaux s'élève à 50 000€ HT.

La commune peut prétendre à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux à hauteur de 50%. Les élus ont donné pouvoir au Maire pour solliciter la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2023.

#### **Tarifs location Salle Valy Gaër 2023**

Compte tenu de la hausse des prix de l'électricité, il convient de revoir les tarifs non révisés depuis 2018. A l'unanimité, les nouveaux tarifs de location ont été votés.

#### **Régularisation foncière**

Dans le cadre d'une vente, le conseil municipal décide de régulariser une situation de fait ancienne au lieudit Kermatret pour une surface de 93ca. Les frais sont entièrement à charge du demandeur. Le conseil a donné son accord.

#### **Convention de maîtrise d'ouvrage de la compétence eau**

La commune est, à la date de signature de la présente convention, membre du Syndicat Intercommunal des Eaux (SIE) de Plouzévé. Le transfert des compétences eau et assainissement prévu par les lois NOTRe et MAPTAM implique une reprise de la gestion desdites compétences par la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau (CCPL) à compter de cette date d'une part, et la dissolution concomitante du syndicat de Plouzévé d'autre part. La commune est quant à elle rattachée administrativement au périmètre d'un autre EPCI, Haut Léon Communauté (HLC), dont la prise de compétence est envisagée au 1<sup>er</sup> janvier 2026. Elle devra en conséquence assurer directement le suivi des compétences eau et assainissement sur une période transitoire courant du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2025. Compte tenu de l'absence de moyens humains dédiés au sein de la commune pour assurer le suivi des compétences concernées, il est proposé que la CCPL assure ce suivi sur la période transitoire. Les membres du conseil municipal autorisent la signature de la convention par le maire.

#### **Emprunt du lotissement**

Pour la réalisation du futur lotissement, la commune doit souscrire à un emprunt. Le conseil municipal après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales proposées par la Banque de Territoires, et après en avoir délibéré, DÉCIDE de retenir l'offre de financement présentant les caractéristiques suivantes :

Montant du contrat de prêt : 200 000 €, durée du contrat de prêt : 25 ans, tarification révisable : Livret A + 1.17%.

#### **Décisions modificatives**

En fin d'année, il convient d'apporter des ajustements au budget communal qui s'équilibrent en recettes et en dépenses à 16 648.09€ ainsi que l'intégralité de l'emprunt de 200 000€.

#### **Accès aux missions facultatives proposées par le CDG29 - Actualisation de la « convention-cadre »**

Au fil des réformes, les missions du Centre de Gestion du Finistère se sont développées et élargies pour répondre aux nouveaux besoins exprimés par les collectivités, dans des domaines variés tels que l'informatique, l'assistance juridique, la santé, l'archivage etc. L'assemblée délibérante approuve la signature de la convention cadre.

## **SDEF : rapport d'activité 2021**

M. le Maire donne lecture du rapport d'activité du SDEF. Les élus donnent leur approbation.

## **Haut Léon Communauté : rapport d'activités 2021**

Monsieur le Maire donne lecture du rapport d'activités de Haut-Léon Communauté 2021.

## **Questions diverses**

### **► Commission de contrôle électoral**

Conformément à l'article R7 du code électoral, le renouvellement de la commission de contrôle de chaque commune du département doit être effectué après chaque renouvellement du conseil municipal.

Les personnes désignées actuellement sont :

- M. Jean Rozec, délégué du Tribunal Judiciaire désigné par le Président du Tribunal Judiciaire,
- M. Jean-Paul Roué, délégué de l'administration désigné par le Préfet,
- M. Razil Jean-Luc, en tant que représentant du conseil municipal.

Monsieur Jean-Paul Roué souhaite se retirer de cette commission. Nous sommes à la recherche d'un délégué de l'administration sur la commune.

### **► Travaux :**

- La tractopelle communale a été cédée.
- Point sur l'avancée des travaux dans le bourg.

### **► Lotissement :**

Un point sur l'avancée des travaux de déconstruction et de désamiantage a été fait.

### **► Commerce :**

\*Au centre bourg : des travaux vont être entrepris pour rendre le commerce plus attractif.

L'association 1 000 cafés ne peut pas démarrer une opération de reprise du commerce avant 2024, l'association ne disposant pas des effectifs nécessaires. Face à ce délai, les membres du conseil se réuniront en commission municipale pour trouver une solution.

### **► CCAS :**

Le repas des anciens s'est déroulé le 19/11/2022 au restaurant du Moulin de Kerguiduff en présence de 22 convives.

**► Réunions communautaires :** les élus ont fait un compte-rendu des réunions auxquelles ils ont participé dont la commission Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI-h), le COPIL Vélo, la commission « littoral et biodiversité », le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), la commission Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), le Syndicat Intercommunal des Eaux (SIE) de Plouzévédé, le Syndicat de l'Horn, l'ALDS et Mestioual.

Un bilan a aussi été dressé de la réunion tenue avec les membres de l'Association Familles Rurales (AFR). Un nouveau point doit être réalisé courant décembre avec l'association.

### **► Autres informations :**

- CDG : la mission archivage en mairie s'achèvera le 29/11/2022.
- Téléphones mobiles : en partenariat avec le Conseil Départemental, la mairie dispose d'un point de dépôt pour portables usagers. Opération du 21/11/2022 au 21/01/2023.

### **► Dates à retenir :**

- Repas des Aînés ruraux : mercredi 14/12/2022 à 12h au foyer.
- Kig ha Farz de l'école : dimanche 18/12/2022 à la salle Valy Gaër.
- Vœux du maire : vendredi 13/01/2023 à 19h00 à la salle Valy Gaër.